

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie



Septembre 2022

404



Augmentez les salaires pas l'âge de départ à la retraite !

Editorial

03

**Que cherche
le président ?**

Elections CSE

05

**Partout les militants
font voter CGT**

Salaires


07

**Des accords de
branches inégaux**

Informez-vous



thcb-cgt.fr



Favoriser le partage entre les acteurs des branches pour renouveler le dialogue social

Dédié aux partenaires sociaux, le Comptoir des branches propose une nouvelle façon de construire la protection sociale : collaborative, conviviale et innovante.

Entièrement co-construits avec les partenaires sociaux, la programmation, l'offre, l'état d'esprit du Comptoir sont aujourd'hui le reflet de leurs envies et besoins exprimés.

Le Comptoir des branches, qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu de rencontre et d'échanges qui facilite la co-construction, le partage et ouvre à la réflexion, l'innovation et à la connaissance. Il se caractérise par son espace physique dédié et à son site web avec accès réservé aux partenaires sociaux.

Un espace physique exclusif

Le Shack, situé à Paris, offre un **espace convivial** pour accueillir les partenaires sociaux lors d'événements mais également de rencontres, d'ateliers de travail et de créativité. Il est aussi prévu de mettre à disposition **des labs sur toute la France** pour se réunir en région.

Un espace digital avec accès réservé

La plateforme digitale dédiée est riche d'**informations et d'outils pratiques** où chacun peut accéder et apporter savoirs et compétences (techniques, juridiques et connaissances métiers, etc.).

Des rencontres programmées sur la protection sociale

Les sujets de **prospective et d'innovation** sont traités sous la forme de **rencontres** pour réfléchir ensemble sur les thématiques liées à la santé, la prévention, les vulnérabilités...
Objectif : donner la parole aux branches !

Le comptoir des branches : une offre de services à la carte

Pour accompagner les branches, nous mettons à leurs dispositions ces services concrets !

Des savoir-faire pour permettre aux branches de piloter leurs régimes conventionnels, valoriser les fonds de solidarité, et optimiser la mutualisation.

Des outils de diagnostics et d'études partagés afin d'identifier les besoins et trouver les solutions adaptées.

Des échanges entre branches pour développer un réseau de pairs, d'experts et de professionnels.

Des apports de connaissances sur les composantes de la protection sociale avec des vidéos, des supports de formation.



Vous souhaitez accéder au site web du Comptoir des branches ?

Flashez ce QR code et complétez le formulaire d'inscription

ou écrivez-nous à lecomptoirdesbranches_contact@malakoffhumanis.com

(L'accès est réservé aux partenaires sociaux)

le comptoir 
des branches
malakoff humanis



Maurad Rabhi
Secrétaire général

Que cherche le président ?

En jouant l'urgence de réformer les retraites dès cet automne, après que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a comme à son habitude, préparé le terrain, le président prend tout de même de sérieux risques d'une explosion sociale.

Comment peut-on sur des enjeux aussi sensibles, mépriser les salariés, les jeunes, comme les organisations syndicales et jouer le passage en force ?

En effet, sans majorité à l'assemblée nationale, Macron tente tout de même, un coup de poker pour réformer les retraites par un véhicule législatif inscrit dans le projet de loi de la sécurité sociale. Son objectif est de faire travailler tous les salariés jusqu'à 64 ans, sans débat démocratique et par 49-3.

Drôle de méthode, lorsqu'on sait que l'affrontement avec les syndicats risque le blocage du pays.

D'ailleurs, Olivier Dussopt, ministre du travail l'a très vite compris à ses dépens lors de la première concertation sociale le lundi 21 septembre. La tension est vite montée d'un cran au point que l'ensemble des organisations syndicales lui ont promis une riposte à la hauteur de l'attaque. Et pour cause, le système des retraites est à l'équilibre avec plus d'un milliard d'euros. Les régimes de retraites complémentaires le sont tout autant avec plus de 4 milliards d'euros.

Rien ne justifie l'urgence ! La réforme du président de la République cherche donc à faire porter l'effort uniquement vers les salariés pour financer d'autres programmes comme la dépendance, l'école, la santé...

Aurore Berger, chef de file des députés Renaissance ne mâche pas ses mots « travailler plus, c'est avoir aussi plus de marge de manœuvre pour financer nos projets ». Donc en repoussant l'âge de départ à retraite, l'exécutif aimerait mettre la main sur 11 milliards d'euros d'économies tous les ans pour éviter de taxer les riches par l'impôt.

En jouant ainsi avec le feu, Macron risque fort de se brûler les ailes, de ressouder les organisations syndicales et de remettre des millions de personnes dans les rues pour bloquer le pays.

Drôle de conception du dialogue social pour un président qui chaque jour est de moins en moins crédible. ■

**Passage en force de la contre-réforme des retraites ?
L'ensemble des organisations syndicales promet une riposte à la hauteur de l'attaque.**



Il faut rapidement clôturer le paiement des cotisations syndicales 2021 à Cogetise et se mettre à jour sur celles de 2022.

Elections professionnelles : bien préparer pour faire voter CGT au CSE

Ces dernières semaines les élections dans les entreprises s'enchaînent les unes après les autres. Anticiper et bien préparer en amont est la seule manière d'avoir des résultats encourageants. Les expériences des uns doivent servir pour toutes les élections à venir.

Il faut continuer à **régulièrement valoriser votre travail syndical et vos négociations**, au moins plusieurs mois avant le vote. Tour des ateliers et des services réguliers, tracts et panneaux syndicaux permettent de rendre visible votre travail auprès des salariés. C'est aussi un moment pour inviter les salariés à se syndiquer.

2 ou 3 mois avant la date du vote, plusieurs syndicats font du tractage et de l'affichage syndical pour appeler à renforcer la liste soutenue CGT. Cela permet de voir si certains ne veulent pas créer un autre syndicat et surtout de proposer à tous les collègues de se rapprocher de la CGT pour améliorer la diversité de sa liste.



PRATIQUE pour valoriser vos négociations, pour appeler à renforcer la liste électorale soutenue par la CGT, pour appeler au vote, pour remercier les électeurs de leur confiance...

Retrouvez tous les **TRACTS** en version modifiable sur www.thcb-cgt.fr



Enfin, **juste avant le scrutin**, 1 ou 2 tracts d'appel au vote sont essentiels pour convaincre les salariés qu'il est utile de s'exprimer. C'est donner plus de poids par leur voix à la CGT en soutenant souvent la seule organisation indépendante des directions, qui sera leur avocat et leur porte-parole.

Après les élections, vous êtes de plus en plus nombreux à faire une affiche CGT de remerciement pour la participation au vote et qui invite à la syndicalisation. ■

Vu dans
TRAITS D'UNION

L'exigence de loyauté dans des parties lors de la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) est fondamentale

La Cour de cassation précise qu'à l'issue d'une tentative loyale de négociation, lorsqu'un PAP n'a pu être conclu alors l'autorité administrative peut décider de la répartition des sièges et du personnel entre les collèges électoraux.



L'entreprise manque à son obligation de loyauté lorsque :

- au cours de la négociation du PAP, des éléments déterminants effectifs par site et la classification professionnelle des salariés n'ont pas été communiqués aux organisations syndicales invitées à négocier le PAP malgré leurs demandes formulées à plusieurs reprises ;
- des informations essentielles relatives aux effectifs n'ont été actualisées que l'avant-veille de la dernière réunion de négociation ;

- la question de la répartition du personnel n'a été abordée pour la première fois que lors de cette réunion au cours de laquelle les sociétés composant l'UES ont refusé aux organisations syndicales un accès aux registres uniques du personnel autrement que par entité et sur le site de chacune en indiquant que le fichier des effectifs communiqué était suffisant ;
- la direction a mis fin de manière unilatérale à la négociation au motif que la même réunion devait être la dernière, demandant aux organisations syndicales

de se positionner sur le projet de protocole d'accord préélectoral communiqué l'avant-veille et sans que celles-ci n'aient été en mesure de contrôler les effectifs. En conséquence, la Cour précise que c'est à bon droit que le Drets (inspection du travail) a décidé de rejeter la demande de répartition des sièges et du personnel entre les collèges électoraux formulée par l'entreprise en l'absence de négociations loyales et sérieuses préalables à sa saisine. ■

Cass. soc., 12 juillet 2022, n°X21-11.420

Malgré le pouvoir des employeurs, les militant.es CGT font voter les salarié.es

Un taux de syndicalisation en progression, **plus de 80% des voix !**

Chez **HEXCEL** dans le textile artificiel et naturel, le travail rigoureux et le taux de syndicalisation en progression a permis au syndicat de remporter l'élection avec plus de 80% des voix !

Se tourner plus vers les salariés

Chez **BARBIER** dans le textile plastique, le manque d'implantation dans tous les ateliers a écarté les salariés élus. Avec moins de 50% de participation au 1er tour l'équipe syndicale a été élue de manière poussive au 2ème. Leur décision de se tourner plus vers les salariés pour mieux entendre leurs besoins et leurs revendications est la bonne solution.

Vers la stabilisation

Dans les maroquinerie sous-traitantes du **PUY** et de **PIERRE COTTE** l'objectif de stabilisation se poursuit. La CGT est minoritaire en élus mais majoritaire en représentativité syndicale.

La CGT poursuit son implantation parfois en s'imposant



La CGT continue son implantation dans le groupe **SOFAMA** puisque la CGT est maintenant représentative dans les usines de la Loire et de l'Allier.

C'est aussi chez le cas à **HERMÈS** Saint Antoine où une de nos syndiquées a fait preuve d'un courage conséquent pour imposer à la direction la volonté des salariés d'être enfin représentés par la CGT.

A la Maroquinerie de **BORT LES ORGUES** aussi, les délégués CGT et FO considèrent que de nombreuses irrégularités montrent un manque de neutralité de la direction de

l'entreprise qui pourrait remettre en cause la validité des élections ! La fédération regardera avec attention la situation dans ces entreprises.

Le travail syndical paye

Chez **KALHYGE**, dans les blanchisseries industrielles, la constance du travail syndical finit par payer : établissement par établissement les scores de la CGT sont quasiment tous majoritaires, il n'y a pas meilleurs encouragements.

Proposer la syndicalisation, la clé pour se renforcer

L'heure est au renforcement. Comme nous l'avons écrit dans nos résolutions du dernier congrès « chaque votant CGT est un potentiel syndiqué » : il faut leur proposer !

Bravo à tous nos délégués pour votre travail et votre engagement CGT. ■

Se bagarrer pour nos salaires, une urgence !

Le maintien de notre niveau de vie et de notre pouvoir d'achat dans les prochains mois va devenir une obligation.

C'est le moins que l'on puisse dire face à l'inflation toujours galopante, doublée par la crise énergétique. Entre les 5,2% d'inflation prévu en 2023 et les augmentations de 15% du gaz et de l'électricité, nos salaires vont décrocher.

Ce n'est malheureusement pas la loi sur le pouvoir d'achat, initiée pendant la période estivale, qui va solutionner les difficultés de la vie chère et les faibles rémunérations des salariés. Certes, le gouvernement a donné un peu de marge aux employeurs pour les négociations d'entreprises mais uniquement par le biais d'exonérations de cotisations patronales ou par le développement de rémunération hors salaire. L'exemple de la prime Macron plafonnée aujourd'hui à 6000 €, aléatoire et sans cotisation sociale et fiscale ou la réduction de cotisations patronales sur les heures supplémentaires en sont d'illustres exemples. Sans compensation budgétaire de l'Etat,

Les salariés se sont paupérisés en moyenne de 3 % sur leur pouvoir d'achat depuis le début de cette année. Enquête DARES



c'est de nouveau nos systèmes de protections sociales (retraites, chômage, sécurité sociale) qui vont encore se dégrader.

L'enquête parue début septembre par la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) au ministère du travail reconnaît déjà volontiers que les salariés se sont paupérisés en moyenne de 3 % sur leur pouvoir d'achat depuis le début de cette année. C'est pourquoi la bagarre sur nos salaires est plus que justifiable.

Exiger la réouverture des négociations, l'indexation de nos salaires sur l'augmentation du SMIC

Nous devons exiger dans toutes les entreprises, la réouverture des négociations salariales, le maintien de nos salaires sur l'évolution du coût de la vie et garantir des clauses de revoyure pour réévaluer nos salaires dès que le smic augmente. C'est uniquement à ce prix que nous maintiendrons notre pouvoir d'achat et nous éviterons le rapprochement de nos salaires vers le smic. ■

DROITS

Nouveau dispositif légal : le rachat des RTT

Dans la droite ligne de la « loi pouvoir d'achat », la loi de finances de 2022 prévoit un nouveau dispositif qui vise à augmenter encore les heures supplémentaires : le « rachat des RTT ». Si on a pu en entendre beaucoup parler, en quoi consiste concrètement ce dispositif ?



Le régime des RTT fonctionne normalement ainsi : pour 7 heures travaillées au-delà de 35 heures par semaine, le salarié a le droit de poser une journée de repos, de récupération. Désormais, une option est ouverte : refuser de poser les RTT et se faire payer ce travail supplémentaire. Il doit s'agir d'une demande du salarié, à laquelle l'employeur peut ou non donner son accord ; autrement dit l'employeur ne peut en aucun cas

vous l'imposer. Ce temps de travail supplémentaire, qui ne serait donc plus récupéré en repos sous forme de RTT, sera traité comme des heures supplémentaires et donc majoré de la même façon. Exemple : si la majoration des heures supplémentaires applicable dans l'entreprise est de 25%, les 7 heures supplémentaires devront être payées $7h + 25\%$ de $7h = 8,75h$.

Ce dispositif vaut pour les RTT mais aussi pour les jours de repos acquis dans le cadre de l'annualisation du temps de travail. Pire, ces heures supplémentaires

ne seront pas décomptées sur le contingent annuel (« stock » d'heures sur l'année au-delà duquel les heures travaillées donnent lieu à une compensation spéciale), ce qui participera d'autant plus à augmenter la durée du travail...

Refuser le piège du travailler plus pour gagner plus

Pour la hausse du pouvoir d'achat, continuons à revendiquer de réelles augmentations de salaire et leur indexation sur le Smic, c'est refuser le piège « du travailler plus pour gagner plus » ! ■

Salaires : Des accords de branches pas toujours à la hauteur !

Avec la réévaluation du SMIC début mai, plusieurs branches ont réouvert des négociations sur les minimas conventionnelles fin juin, début juillet. Trois branches, Maroquinerie, textile, TAS (Textile Artificiel et Synthétique) ont accepté de rediscuter des salaires. D'autres ont brillé par leur silence à commencer par l'habillement ou les blanchisseries.



Notre fédération a comme à son habitude proposée de discuter autour de trois conditions pour fixer la validité un texte par la cgt :

- Premièrement, la nécessité de réévaluer l'ensemble des coefficients de la grille à la hauteur de l'augmentation du SMIC. Cette condition évite bien évidemment un tassement de nos grilles et une smicardisation de nos métiers à terme pour les premiers niveaux.
- Deuxièmement, la nécessité de faire bénéficier l'augmentation non pas à la signature de l'accord ou à son extension, mais de le rendre effectif dès le mois où le SMIC a été réévalué.
- Troisièmement, de faire admettre aussi dans l'accord, un article qui stipule une clause de revoyure en cas d'augmentation du SMIC en cours d'année.

Seule la branche textile a respecté de tenir compte de l'ensemble de nos critères. Les deux autres ont porté la totalité de l'augmentation uniquement sur les ouvriers, employés et moins sur les techniciens et les cadres. Notre fédération a validé pour le textile et la maroquinerie bien que cette dernière n'ait pas totalement respectée les trois conditions de la CGT. Toutes les trois se sont engagées à rediscuter d'un autre accord suite à l'augmentation de 2,01% du smic depuis le 1er Août.

Nous reviendrons dans un prochain article sur les branches qui ont tenu compte de l'augmentation du coût de la vie. Voici les nouvelles grilles conventionnelles à faire appliquer de suite pour les entreprises adhérentes du textile ou après l'extension de la direction générale du travail. ■

Industrie textile - Salaires minima (1er août 2022)

Niveau 1	1 694 €
Niveau 2	
Echelon 1 :	1 697 €
Echelon 2 :	1 702 €
Echelon 3 :	1 708 €
Niveau 3	
Echelon 1 :	1 709 €
Echelon 2 :	1 713 €
Echelon 3 :	1 724 €
Niveau 4	
Echelon 1 :	1 726 €
Echelon 2 :	1 783 €
Echelon 3 :	1 858 €
Niveau 5	
Echelon 1 :	1 864 €
Echelon 2 :	1 913 €
Echelon 3 :	2 048 €
Niveau 6	
Echelon 1 :	2 058 €
Echelon 2 :	2 161 €
Echelon 3 :	2 335 €
Position I :	
Echelon 1 :	2 340 €
Echelon 2 :	2 610 €
Position II :	3 161 €
Position III :	3 836 €
Position IV :	4 511 €

Retrouvez l'accord de branche Textile artificiel sur le site fédéral



Retrouvez l'accord de branche maroquinerie sur le site fédéral



Journée nationale de mobilisation Jeudi 29 Septembre



Augmenter les salaires, pas l'âge de la retraite !

Dans le Textile, l'Habillement, le Cuir et les Blanchisseries nos salaires sont bas. C'est d'ailleurs la 1^{ère} difficulté pour recruter avant la pénibilité.

L'inflation, renforcée par la spéculation, dépasse les 6% alors que nos salaires n'ont été revalorisés en moyenne que de 3% : On s'appauvrit ! Sur les produits de première nécessité, l'énergie ou les transports, il faut mettre des règles dans cette économie en surchauffe qui ne profite qu'à quelques-uns.

Tout augmente... même les entreprises répercutent sur le prix de vente de nos productions... et nos salaires ? **Il est urgent d'augmenter le SMIC et les salaires. Partout nous mettons en avant les plus de 100C brut gagnés** dans plusieurs usines, car les avancées des uns doivent servir à tous.

Augmenter nos salaires !
Plutôt que des primes non cotisées au bon vouloir des directions d'entreprises, nous revendiquons de vraies augmentations car elles sont nécessaires pour aujourd'hui (salaire net) et utiles pour demain (salaire brut) en cas de maladie, chômage, maternité, paternité, invalidité et pour améliorer nos retraites !

► **Aux directions d'entreprises nous demandons la réouverture des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) pour augmenter les salaires.**

► **Au gouvernement, nous demandons une loi qui indexe nos salaires sur le SMIC pour maintenir notre niveau de vie : pour ne plus voir nos fiches de paies rongées par l'inflation et refuser le tassement des salaires dans nos professions nous proposons d'indexer automatiquement les minimums des conventions collectives, des niveaux et des échelons sur les augmentations du SMIC.**

Le 29 septembre, je fais grève et je manifeste pour gagner :



➔ **Le rattrapage de la perte de revenus en augmentant réellement les salaires**

➔ **L'indexation des salaires sur le coût de la vie et le SMIC**



Syndiquez-vous, contactez-nous
www.thcb-cgt.fr



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal SEPTEMBRE 2022



thcb-cgt.fr